



## Avis d'appel public à la concurrence - MP 2019-11

### 1. Identification de la Collectivité qui passe le Marché

Agence du Tourisme de la Corse. Pôle Promotion  
17 Bd du Roi Jérôme. 20181 Ajaccio  
Tél: 04.95.51.77.75 Fax: 04.95.51.14.40

### 2. Procédure de passation :

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique. La présente consultation est une consultation initiale.

### 3. Objet du Marché :

L'objet de la consultation consiste à sélectionner un prestataire DMC (Destination Management Company), spécialiste du secteur affaires, susceptible d'organiser et gérer un voyage de familiarisation de la destination Corse à l'attention de prospects rencontrés lors des 2 workshops MICE organisés par l'Agence du tourisme de la Corse à Lyon et Paris et en amont du workshop qui sera organisé Bruxelles.  
Déclinés en deux groupes (Français et Belges) , ces voyages de familiarisation auront pour objet de faire découvrir le potentiel de la Corse sur le segment des rencontres professionnelles, des séjours incentives, séminaires, et organisation de congrès.

Chaque groupe sera composé de 10 prescripteurs sélectionnés au regard de leur force commerciale et de l'adaptation de leurs demandes aux réalités réceptives de l'île.

**4. Code nomenclature CPV : Objet principal :** Services d'agences de voyages et services similaires  
63510000-7 - Services de gestion de voyages - 63516000-9

**5. Forme du marché :** Marché ordinaire passé par un pouvoir adjudicateur.

**7. Durée du marché :** Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

### 8. Caractéristiques principales :

Financement du marché : fonds propres de l'acheteur public  
Imputation budgétaire : compte 6245 6247 chapitre 011

### 9. Conditions particulières

Les prestations sont réservées à une profession particulière en vertu des dispositions suivantes : « Marchés réservés aux entreprises spécialisées dans de genre d'événements »

**10. Critères de sélection des candidatures :** suivant les dispositions du règlement de la consultation.

### 11. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Coefficient de pondération
1	Valeur technique du programme	50%
2	Prix	50%

**12. Délai minimum de validité des offres : 90 jours** à compter de la date limite de réception des offres

### 13. Conditions d'envoi ou de remise du DCE:

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site : <http://www.achatspublicscorse.com>

### 14. Conditions d'envoi ou de remise des offres:

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- **Par transmission électronique** à l'adresse suivante: <http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public = Agence du Tourisme de la Corse et la référence : MP 2019-11
- La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.
- L'envoi des offres par voie postale n'est pas autorisé.
- La remise des offres contre récépissé n'est pas autorisée.

**15. Rédaction des Offres / Prix :** Les Offres devront être rédigées en Français et les prix exprimés en Euros.

### 16. Voies et délais de recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

\*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

\*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché: (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

\*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

**17. Date limite de dépôt des offres : Le vendredi 28 juin 2019 à 16 heures (heure française)**

**18. Date d'envoi à la publication : Le mardi 28 mai 2019**